

Stade Champ-du-Bois à Rebeuvelier

Projet d'éclairage

Le projet dans son intégralité en vidéo :



DEMANDE DE SOUTIEN

NOTICE TECHNIQUE



TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|----|---|---|
| 1. | Genèse du projet..... | 3 |
| 2. | Description du projet d'éclairage..... | 5 |
| 3. | Devis estimatif des travaux..... | 6 |
| 4. | Financement et déroulement des travaux..... | 7 |
| 5. | Annexe : plan de situation..... | 8 |

INTERLOCUTEURS

- Propriétaire du terrain : Commune de Courrendlin
- Utilisateurs des installations : FC Rebeuvelier + autres clubs/sociétés à définir
- Auteur du projet : FC Rebeuvelier (contact : benoit.conus@gmail.com)

BASES DE PROJET

- Échanges et séances entre les autorités communales et le FC Rebeuvelier ;
- AF Toscano SA, Réfection et agrandissement du stade de football – Avant-projet, 30.04.2019 ;
- Etienne Chavanne SA, Plans de la halle polyvalente de Rebeuvelier, 11.01.2019 ;
- Rolf Eschmann SA, Mensuration officielle de Rebeuvelier, 22.11.2018 ;
- Association suisse de football, Directives pour la construction des terrains de football, 2017 ;
- Benoît Conus, Rénovation du stade de football – Étude préliminaire, 01.12.2016 ;
- Bases légales, normes et directives en vigueur (VSA, SIA, etc.).

HISTORIQUE DU DOCUMENT

| Version | Date | Modification | Visa |
|---------|------------|-------------------|------|
| 1 | 22.06.2025 | Création document | BC |
| | | | |
| | | | |

1. GENÈSE DU PROJET

Le stade Champ-du-Bois à Rebeuvelier est composé d'un terrain principal et d'une petite surface d'entraînement en gazon naturel. Ces infrastructures sont la propriété de la Commune de Courrendlin.

Depuis bientôt 10 ans l'utilisateur principal, le FC Rebeuvelier, se soucie concrètement de l'avenir du terrain et de la pratique du football à Rebeuvelier. Par différents courriers, l'Association suisse de football (ASF) a attiré l'attention du club sur certaines non-conformités qui, à terme, pourraient avoir comme conséquence la non-prolongation de l'homologation du terrain.

Pour ces raisons, le FC Rebeuvelier a lancé des études en vue d'un assainissement des infrastructures. Un avant-projet a été présenté aux autorités communales en 2019, lequel faisait l'inventaire des non-conformités du terrain principal :

| Caractéristiques | Valeurs selon directive ASF | Valeurs actuelles |
|---|---|--|
| Dimensions de l'aire engazonnée (terrain de 2 ^e à 5 ^e ligue) | 106 x 70 m | env. 95 x 56 m |
| Dimensions effectives du terrain (terrain de 2 ^e à 5 ^e ligue) | 100 x 64 m | env. 90 x 52 m |
| Zones de sécurité à l'extérieur du terrain de jeu | 3.0 m | en général < 3.0 m |
| Surface technique (zone staff) | min. 1.0 m de la ligne de touche | Espace insuffisant pour une telle surface |
| Pente longitudinale | max. 0.5% | env. 1.5 à 3% |
| Pente transversale | max. 1.0% | env. 2 à 3% |
| Évacuation des eaux pluviales | Drainage impératif si sous-sol trop peu perméable | Aucun drainage, sol compacté. Graves problèmes d'infiltration par temps de pluie. Pelouse pratiquement imperméable |
| Arrosage | Installation enterrée ou mobile | Installation mobile, pression insuffisante |
| Éclairage | Homologation SLG | Non homologué, insuffisant. Deux mâts situés d'un seul côté, problèmes d'éblouissement |

En avant-projet, une étude de variantes a permis de définir un compromis en termes de dimensions et d'implantation, moyennant l'octroi d'une dérogation de la part de l'ASF. La variante retenue proposait un agrandissement du terrain principal, la réfection de toutes les installations sportives (pelouse, éclairage, surface d'entraînement, pare-ballons, accessoires, etc.), l'installation d'un drainage et l'aménagement d'un local de débit boissons.

L'avant-projet, devisé à CHF 990'000.— pour le terrain principal et CHF 270'000.— pour la surface d'entraînement, a été présenté aux autorités communales de Courrendlin et a fait l'objet de nombreux échanges ultérieurs. En raison d'autres investissements prioritaires sur le territoire communal, il est apparu que la commune n'avait ni les moyens ni l'intention d'engager ces montants. Pour cette raison, les autorités ont souhaité ramener le projet dans des proportions plus adaptées aux finances communales. Entretemps, la réalisation de la halle polyvalente en 2021 a rendu inutiles certains aménagements prévus initialement (débit boissons, aménagement des abords, pare-ballons).

Une pesée des intérêts a donc été effectuée en vue de prioriser les investissements. Celle-ci met en évidence l'opportunité de réaliser deux mesures dont le rapport coût/utilité est supérieur aux autres :

| Non-conformité | Conséquences possibles | Mesure à prendre | Pertinence (1) | Coût (2) | Pesée des intérêts (1)+(2) |
|---|--|---|-------------------|-------------|-------------------------------|
| Dimensions effectives du terrain insuffisantes | Non-prolongation de l'homologation ASF | Agrandissement du terrain | ++++ | --- | + |
| Zones de sécurité insuffisantes | Accidents avec blessés, non-prolongation de l'homologation ASF | Agrandissement du terrain | ++++ | --- | + |
| Zone staff insuffisante | Non-prolongation de l'homologation ASF | Agrandissement du terrain | ++++ | --- | + |
| Pentes longitudinales et transversales trop élevées | Chariage des éléments du revêtement, non-prolongation de l'homologation ASF | Aplanissement du terrain | +++ | --- | 0 |
| Pelouse imperméable | Terrain impraticable, report de matchs, perte d'attractivité pour attirer et retenir les joueurs, non-prolongation de l'homologation ASF | Drainage et décompactage du sol | ++++ | -- | ++ |
| Arrosage manuel et irrégulier | Mauvaise qualité de la pelouse, sollicitation permanente du personnel d'entretien | Installation d'un arrosage automatique, augmentation de la pression de distribution d'eau | + | -- | - |
| Éclairage unilatéral, non homologué | Accidents avec blessés, impossibilité de jouer le soir | Installation d'un éclairage homologué | +++ | - | ++ |

+ = favorable

- = défavorable

La présente notice concerne uniquement l'installation d'un éclairage homologué.

2. DESCRIPTION DU PROJET D'ÉCLAIRAGE

Le projet a été développé en collaboration avec une société spécialisée en solutions électriques et deux entreprises de génie civil de la région. Il prévoit :

- La réalisation de 4 socles en béton armé et l'installation de 4 mâts d'éclairage pour le terrain principal (2 socles côté Montchemin, 2 socles côté Moulin y compris raccords électriques), de 18 m de hauteur, supportant 2 luminaires chacun. Ceux-ci seront levés par hélicoptère lors d'une opération coup de poing ;
- La récupération des 2 mâts existants du terrain principal, leur déplacement sur la surface d'entraînement préalablement équipée de 2 nouveaux socles en béton armé.

Le projet d'éclairage est proportionné, adapté aux besoins et à la taille du terrain. L'éclairage du terrain principal sera homologué selon les directives de l'Association suisse de football (ASF) et l'Association suisse pour l'éclairage (SLG). Un calcul à cet effet est annexé à la présente notice technique.

Photomontage des nouveaux mâts côté Moulin :



3. DEVIS ESTIMATIF DES TRAVAUX

Les coûts de construction liés à l'installation d'un éclairage homologué ont été estimés sur la base d'offres d'entreprises spécialisées dans leurs domaines respectifs.

Le devis estimatif correspond à la phase du projet de l'ouvrage avec une exactitude de $\pm 10\%$ (SIA 103/2020). Les prix admis correspondent à une pratique usuelle et durable pour la région.

| Installation d'un éclairage homologué - HT | | |
|--|--|-------------------|
| 10 | Réseaux enterrés - Raccordement électrique des mâts | 21'346.40 |
| 11 | Installation de chantier | 1'000.00 |
| 12 | Construction de réseaux enterrés | 20'346.40 |
| 20 | Travaux de maçonnerie - Construction des socles en béton | 29'120.00 |
| 21 | Installation de chantier | 1'050.00 |
| 22 | Confection de socles en béton coulé sur place, terrain plat | 10'054.00 |
| 23 | Confection de socles en béton coulé sur place, dans talus | 14'516.00 |
| 24 | Démolition de socles existants | 3'000.00 |
| 25 | Divers | 500.00 |
| 30 | Fourniture et pose de 4 mâts - Terrain principal | 60'028.75 |
| 31 | Distributions secondaires | 614.85 |
| 32 | Distributions de commande | 338.90 |
| 33 | Installations d'éclairage général | 7'653.55 |
| 34 | Fourniture des luminaires | 41'227.60 |
| 35 | Montage des luminaires | 10'038.40 |
| 36 | Mise à disposition moyen de levage et tirage | 2'012.00 |
| 37 | Rabais 3% sur offre de base | -1'856.55 |
| Total - Installation d'un éclairage homologué - HT | | 110'495.15 |
| TVA 8.1% | | 8'950.10 |
| Total - Installation d'un éclairage homologué - TTC | | 119'445.25 |
| Frais annexes - TTC | | |
| 40 | Honoraires prestations d'ingénieurs (effectuées par le club) | 1'500.00 |
| 41 | Etablissement du projet, demande de permis (phases SIA 31-33) admis 50 h à CHF 15.-/h | 750.00 |
| 42 | Appels d'offres, direction des travaux (phases SIA 41-53) admis 50 h à CHF 15.-/h | 750.00 |
| 50 | Honoraires prestations de géomètre | 1'350.00 |
| 51 | Location des gabarits du 22.04 au 04.07.2025 | 1'100.00 |
| 52 | Piquetage | 250.00 |
| 60 | Frais divers | 13'009.00 |
| 61 | Emoluments permis de construire | 1'064.00 |
| 62 | Divers et imprévus, 10% du coût des travaux | 11'945.00 |
| Total - Frais annexes - TTC | | 15'859.00 |
| TOTAL TTC ARRONDI | | 135'000.00 |

4. FINANCEMENT ET DÉROULEMENT DES TRAVAUX

Le mode de financement est dépendant du planning de la réfection de la pelouse du Champ-du-Bois. Ce projet connexe, financé par la commune de Courrendlin, doit être exécuté rapidement afin de répondre à des impératifs communaux.

Il va de soi que les socles des mâts d'éclairage doivent être réalisés avant la réfection de la pelouse (fouilles pour les canalisations, circulation d'engins de chantier, etc.). Ainsi, les travaux pour l'éclairage commenceront **le 7 juillet 2025** par la réalisation des socles des mâts et des canalisations de raccordement électrique (pos. 10 et 20). Le club dispose de fonds propres suffisants pour financer cette première partie des travaux.

La commande et la pose des mâts d'éclairage (pos. 30) interviendra dans un 2^e temps, **à partir de 2026**, n'étant pas sur le chemin critique. Le club dispose d'un délai de 2 ans pour réaliser les travaux dès l'octroi du permis de construire. Il le mettra à profit pour affiner le mode de financement de cette partie du projet et pour rechercher les fonds nécessaires.

| | | <u>Coût TTC</u> | <u>Mode de financement</u> |
|--------------------------|--|-------------------|----------------------------|
| 10 | Réseaux enterrés - Raccordement électrique des mâts | 23'000.00 | Exercice 25-26 du club |
| 20 | Travaux de maçonnerie - Construction des socles en béton | 31'000.00 | Exercice 25-26 du club |
| 30 | Fourniture et pose de 4 mâts - Terrain principal | 65'000.00 | Apports externes |
| 40 | Honoraires prestations d'ingénieurs (effectuées par le club) | 1'500.00 | |
| 50 | Honoraires prestations de géomètre | 1'350.00 | Exercice 24-25 du club |
| 61 | Emoluments permis de construire | 1'064.00 | Exercice 24-25 du club |
| 62 | Divers et imprévus | 12'000.00 | |
| TOTAL TTC ARRONDI | | 135'000.00 | |

Pour les raisons évoquées plus haut, ce tableau représente une intention qu'il s'agira de confirmer et détailler. Il appelle en outre les commentaires suivants :

- Le club planifie ces dépenses depuis plusieurs années. Il a réalisé plusieurs manifestations d'envergure afin de préparer les dépenses à venir. Sa situation financière saine lui permet de réaliser la première partie des investissements sans risque majeur. Par ailleurs, un rendez-vous a été fixé tout prochainement avec un établissement bancaire afin de planifier plus en détail l'intention présentée ci-dessus ;
- Par « apports externes », on entend la recherche de soutiens à plus large échelle (crowdfunding, parrainages, le rendez-vous avec la banque devrait nous permettre d'y voir plus clair). En outre, le club est à même de présenter de solides exercices financiers lui permettant de compléter, le cas échéant, par un emprunt bancaire ;
- Il est bien clair que plus les apports externes seront élevés, plus ils permettront de diminuer l'apport en fonds propres du club.

5. ANNEXE : PLAN DE SITUATION



